

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 » — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.	
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.	
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.	
5 — 57 — — soir, Omnibus.	
10 — 34 — — Express.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les nouvelles politiques sont rares. C'est à peine si nous apprenons, avec surprise, que les bruits de départ de M. Frère-Orban, démentis ces jours derniers par la presse officielle, n'étaient pas sans fondement.

Le président du cabinet belge est allé inconnu passer vingt-quatre ou quarante-huit heures à Bruxelles; il en est revenu, et paraît devoir rester encore à Paris jusqu'à mardi ou mercredi prochain. Néanmoins il est certain maintenant que la prolongation de son séjour à Paris n'aura pas abouti à une entente, et l'on ne paraît point partager en Belgique l'espérance d'une solution prochaine.

L'Etoile belge croit savoir que la Belgique proposera de déferer le conflit à une Conférence des grandes puissances; mais, d'un autre côté, l'Avenir national a reçu une dépêche de son correspondant de Bruxelles lui annonçant qu'au Sénat « le ministre de la guerre a déclaré pouvoir garantir actuellement la défense du territoire. En outre, une commission étudie les moyens de mobiliser et de concentrer rapidement l'armée. »

Cette nouvelle, si elle se confirme, n'indique pas une confiance bien absolue dans le maintien de la paix.

Il n'est bruit, en ce moment, autant à Berlin qu'à Vienne, que de la publication faite par l'état-major autrichien du 4^e volume du récit de la guerre de 1866. Le ton de cet ouvrage, les documents qu'il publie, et entre autres le

texte d'une dépêche adressée par M. de Bismark à M. de Goltz, ne pourront que rendre plus complète que jamais la rupture entre Vienne et Berlin.

Il est désormais acquis, dit la Correspondance du Nord-Est, que le roi de Prusse, bien qu'il protestât ouvertement de son désir de conserver aux princes détrônés leurs territoires, aurait mieux aimé abdiquer que de signer le traité de paix sans acquisition du territoire; que M. de Bismark, pressé de terminer à Nicolsbourg, a abandonné de fait l'Italie, tout en déclarant diplomatiquement que cette puissance était toujours liée à la Prusse; que dans les préliminaires de Nicolsbourg on a omis d'insérer l'un des articles proposés par l'Empereur Napoléon, celui qui réservait aux Etats du Sud le droit de former une Confédération indépendante, et qu'on l'a rétabli dans le traité de Prague, après la conclusion des traités d'alliance qui peuvent être considérés comme annulés par ce fait même; qu'enfin la France avait demandé en 1866 ses frontières de 1814, qu'elle n'avait pas reçu de refus positif, ce qui avait puissamment contribué à la solution pacifique de l'affaire du Luxembourg. Tout cela ne manque pas d'importance. On essaie bien de faire passer pour tronquée la dépêche en question; mais elle est traduite en quelque sorte sur le télégramme chiffré qu'ont surpris les Autrichiens, et par conséquent authentique.

La Gazette de la Croix ne dissimule pas le dépit que lui cause cette publicité donnée par l'état-major autrichien, dans un ouvrage officiel, à une dépêche dont il n'a pu obtenir possession que d'une façon irrégulière, et sur-

tout que ce document ait été reproduit dans un journal avant la publication même de l'ouvrage en question. La Gazette de la Croix ajoute: « Et tout cela arrive en pleine paix et non dans une période de guerre! »

La Gazette de la Croix a tort de s'étonner d'un fait aussi simple. Le machiavélisme est toujours déjoué, tôt ou tard, par la droiture et la justice. La Prusse peut s'en convaincre aujourd'hui, à ses dépens, il est vrai, mais l'expérience ne saurait jamais être trop chèrement payée. Puisse-t-elle lui profiter?

M. de Bismark se disposait, dit-on, à inspecter les fortifications des villes frontières du Rhin. On voit d'ici les commentaires qui auraient accompagné l'annonce seule de ce voyage. Le ministre prussien le comprit ou tout au moins on le lui fit comprendre. A-t-il donc renoncé à son inspection? Non, il en a seulement chargé M. de Rauch, colonel d'état-major.

M. de Rauch devra spécialement examiner tous les travaux faits sur la rive droite du Rhin, limitrophe des deux départements français.

Ce n'est point seulement la question intérieure qui préoccupe actuellement le gouvernement espagnol.

La saisie du Mary-Lowell, bâtiment américain qui entretenait des rapports avec les insurgés, menace de plus en plus de compliquer pour l'Espagne la question cubaine. La Tribune et le World de New-York annoncent que le gouvernement de Washington a donné des ordres pour renforcer la flotte des Antilles. Les

mêmes journaux affirment que cette mesure a pour unique objet d'empêcher les expéditions non-autorisées et d'assurer la stricte neutralité des Etats-Unis. Mais, comme le fait remarquer avec raison le Morning-Post, si de pareils ordres sont excellents quand les deux parties en présence veulent sincèrement la paix, ils sont de tout autre augure lorsque l'on peut croire que l'une ne serait pas fâchée de trouver contre l'autre un prétexte d'agression. Or, sur ce point, la presse américaine, tout en protestant des intentions pacifiques de la nation, ne dissimule pas les sympathies du général Grant pour les insurgés.

En présence de semblables éventualités, le Morning-Post se demande quelle serait la conduite de la France et de l'Angleterre si elles venaient à se réaliser, et comment ces deux puissances prendraient une annexion aussi menaçante pour leurs colonies des Antilles.

Les journaux de Florence du 25 avril, annoncent que quelques arrestations ont été opérées à Florence par suite du complot mazzinien découvert à Milan. Des documents ont été saisis.

La Nazione publie une dépêche de Livourne, en date du 24, signalant l'arrivée du prince Napoléon. Le comte Leonetto Cypriani, récemment revenu d'Amérique, était allé saluer le prince à bord de son yacht.

Nous avons annoncé que le Parlement italien vient de voter, par 211 voix contre 33, le projet de loi abolissant l'exemption du service militaire au profit des jeunes gens qui se destinent au sacerdoce.

FEUILLETON.

14

LA CENDRILLON DU VILLAGE,

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

— J'en suis désolée, dit Mme Labourdais; mais nous ne manquerons pas de fermiers.

— Sans doute, Madame, vous en trouverez qui entreront dans votre bien, mais vous payeront-ils exactement? compteront-ils assez de bétail pour fumer les terres? aurez-vous de braves gens sur le compte de qui il n'y ait jamais eu rien à dire?...
— Je ne vous l'ai point caché, je souhaite vous garder.

— Et vous nous posez des conditions inacceptables.
— Fort raisonnables, au contraire.
— Je suis de l'avis de ma sœur, Madame, dit Donat; si nous signons un bail pareil, dans deux ans on fera la saisie chez nous.

Presque au même instant Agnelet entra.
— Quel est cet enfant? demanda Euphémie, qui voulut embrasser le petit garçon.

— C'est un orphelin, Mademoiselle.

— Il demeure ici?

— Oui, répondit Agnelet, avec ma petite mère.

— Comment donc! s'écria Mme Labourdais, c'est magnifique cela! On donne le prix Montyon à des filles qui ne vous valent pas... Restée presque enfant encore à la tête de la ferme avec une mère valétudinaire et cinq petits frères ou sœurs en bas âge, vous avez encore adopté un orphelin!... Et vous dites que la ferme des Boulaies n'est pas bonne... Allez, ma chère, lorsqu'on est assez riche pour faire la charité...

— Ah! Madame, dit Chiffon, on peut toujours...

— Quand on possède le superflu?

— Quand on se prive du nécessaire.

— Une famille élevée, un orphelin adopté! c'est miraculeux! Et tout cela accompli par une fille qui n'avait pas seize ans... Je raconterai ce beau trait au sous-préfet. Vous parliez tout-à-l'heure de rosière à couronner, mon fils, c'est plus que cela qu'il faudrait ici...

— Madame... dit Chiffon confuse.

— Elle est très-bien quand elle rougit, dit Eugène à sa sœur.

— Enfin, reprit Mme Labourdais en se levant, vous réfléchirez... Il vous reste plus de deux mois pour y songer... Trois mille cinq cents francs, je ne diminuerais pas un centime.

— Madame, dit Chiffon avec un calme plein de dignité,

je sais ce que je puis, et mes frères sont témoins que je ne me suis guère épargnée... Vos conditions sont trop dures pour nous... Dès ce jour vous pouvez chercher des fermiers pour les Boulaies.

— C'est bien! dit Mme Labourdais d'un ton sec, vous regretterez la ferme.

— Je ne le nie pas, Madame... Mon père nous a tous élevés ici, et c'est dans ce champ là-bas qu'il est mort d'un coup de faux qui venait de coucher le foin à ses côtés... Mes frères y sont nés et tous mes souvenirs se rattachent à cette maison... Ce me sera une grande épreuve de la quitter: car j'aime les prés, les champs, les jardins...; mais vous nous y forcez, et je souhaite que vous ne vous en repentiez pas!

— Vois, ma femme, vois, dit M. Labourdais; ne pourrais-tu pas diminuer quelque chose de tes prétentions?

— Rien, dit Mme Labourdais, et si nous ne trouvons pas dans le pays un fermier assez avisé pour comprendre qu'il peut faire de l'or dans ce domaine, nous y viendrons, nous, et nous le ferons valoir. Euphémie aime tant la campagne! et Dodolphe a besoin du grand air.

— Cependant, objecta M. Labourdais...

— Ceci ne vous regarde pas, mon ami.

— Mais je n'ai pas envie d'habiter la campagne!

— Cela vous fera maigrir...

— Si cela me fait maigrir, c'est différent.

— Je vous laisse huit jours pour vous décider, dit la grosse bourgeoise en prenant la main de Dodolphe.

La famille remonta en voiture. Euphémie fit un signe d'adieu à Chiffon, et Eugène se pencha pour crier:

— Je parlerai de vous au sous-préfet pour le prix de vertu!

— Il paraît que tout se paye à la ville, dit Chiffon à son frère.

Les trois jeunes gens se groupèrent autour du lit de Julienne.

— Mère, dit Chiffon, vous avez bien compris que nous ne pouvions accepter?

— Oui, répondit-elle, mais où irons-nous?

— Dieu le sait!

— Il y a bien la ferme Bruyat qui est à prendre.

— On en demande cinq mille francs, dit Louis.

Mais elle en rapporte dix mille, reprit Donat; ce qui est encore un joli gain.

— Seulement, dit Chiffon, il faudrait le double de bétail et d'attelages.

— C'est vrai, répondit Donat.

— Le domaine de Mauves est à vendre...

— Pouvons-nous acheter?

— Ecoutez, dit Chiffon; nous nous sommes trouvés

Les Débats, avec cet esprit d'étroite intolérance qui les anime toutes les fois qu'il s'agit du royaume d'Italie, qualifient cette mesure de premier pas vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et ils y voient la conséquence naturelle de la fameuse formule : l'Eglise libre dans l'Etat libre. Il est singulier d'abord que cette formule n'ait encore été appliquée que contre l'Eglise pour lui retirer toutes les faveurs dont elle jouissait, et qu'elle soit toujours laissée de côté quand il s'agit de reconnaître ses droits et sa liberté.

Ajoutons d'ailleurs que tant qu'on voudra appliquer ces principes de liberté religieuse dans un esprit évident d'hostilité contre le catholicisme, tant que, sous prétexte de droit commun ou d'abolition de privilège, on ne cherchera qu'à gêner, par des mesures taquines et oppressives l'action de l'Eglise, tant qu'on ne comprendra pas, comme on l'a compris en Amérique, que la liberté religieuse consiste tout d'abord à mettre loyalement, sans parti pris de haine et d'hostilité, chaque religion, chaque culte dans les conditions qui lui permettent de se développer et de s'organiser, on ne fondera rien de durable, et on ne donnera que trop de prétextes à ceux qui, confondant la liberté avec ceux qui prétendent en être les docteurs, repoussent et condamnent cette liberté.

La loi votée par le parlement italien est donc, non une loi libérale, mais une loi oppressive, que tous les hommes de bon sens et de justice doivent réprouver, et tous doivent applaudir à la condamnation prononcée par le Souverain-Pontife. Voici en quels termes il s'exprimait dans une lettre adressée à l'évêque de Mondovi le 25 mars dernier.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Votre lettre du 19 de ce mois a rempli notre cœur d'affliction, en nous apprenant quels justes motifs vous avez d'être dans la douleur, les journaux ayant annoncé que sous peu de jours doit être proposée et discutée au Parlement du gouvernement subalpin de Florence la loi inique par laquelle les clercs sont soumis à la conscription. En vérité, Vénérable Frère, nous ne trouvons pas de paroles pour exprimer l'amertume qui nous accable lorsque nous voyons ce même gouvernement, après les injustices atroces et presque innombrables commises au détriment de l'Eglise catholique, de sa puissance, de son autorité, de ses droits vénérables, de ses ministres et des choses sacrées, persévérer avec une audace chaque jour plus grande, avec une haine et une fureur vraiment diaboliques, dans son iniquité et son impiété poussée jusqu'aux derniers excès, et s'attacher à poursuivre cette même Eglise par tous les moyens. En vertu de la charge de notre suprême ministère apostolique, nous

devons défendre la cause de l'Eglise qui nous a été divinement confiée; c'est pourquoi nous réprouvons et condamnons dès à présent, quels que soient le moment et le mode de sa sanction, cette abominable loi qui astreint les clercs au service militaire, comme contraire, au plus haut degré, à la liberté et à l'immunité de l'Eglise, comme nuisible au plus haut point à la société catholique et à la société civile elle-même. Nous vous rendons grâce, comme nous le devons, pour les écrits que votre religion et votre zèle épiscopal vous ont inspiré de composer et de publier sans retard sur la loi susdite et que vous avez bien voulu nous offrir. Nous avons la confiance que Dieu, exauçant nos vœux, les vôtres et ceux de tous les gens de bien, ne permettra pas que cette loi soit promulguée et mise à exécution.

Nous voulons aussi, vénérable frère, vous exprimer notre reconnaissance, pour les paroles pleines d'affection et de dévouement par lesquelles vous nous félicitez à l'occasion de l'anniversaire du jour où, il y a cinquante ans, nous offrîmes pour la première fois à Dieu le divin sacrifice.

Nous ne cessons pas de prier humblement et avec instance le Seigneur très-clément et tout miséricordieux, pour que, dans l'abondance de sa grâce divine et miséricordieuse, il soit propice au Concile œcuménique dont nous avons fait l'indiction, et qui doit s'ouvrir cette année, le jour de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie, mère de Dieu, dans la basilique Vaticane, et pour que ce Concile produise, selon nos désirs, les plus grands biens dans l'Eglise catholique et dans la société civile.

Enfin, comme gage de notre bienveillance toute particulière, nous vous donnons avec amour et de toute l'affection de notre cœur la bénédiction apostolique, à vous-même, vénérable frère, et au troupeau confié à votre vigilance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 mars 1869, de notre pontificat l'an vingt-troisième.

PIE IX, PAPE.

Nous lisons dans l'Organe de Mons du 22 avril :

Le calme continue à régner dans le Borinage, mais les ouvriers chôment toujours; et si la situation actuelle est relativement satisfaisante nous devons dire qu'on conçoit pour l'avenir de sérieuses appréhensions. Et celles-ci s'expliquent, car nos houilleurs seront bientôt complètement dénués de ressources. — En effet, les grévistes dépensent en ce moment l'argent qu'ils ont touché samedi dernier; dans quelques jours ils se trouveront sans pain, et, n'ayant point travaillé depuis dix jours, ils ne pourront s'en procurer. Que feront-ils alors?

Plus la grève dure, plus la situation s'empire; et les commerçants du Borinage souffrent énormément de cet état de choses. Nous con-

naissions des boulangers qui ont prié leurs fournisseurs de différer l'envoi des farines commandées; d'autre part, ce sont des fournisseurs eux-mêmes qui s'abstiennent de faire des expéditions. Notre intention n'est pas de broyer du noir à plaisir, mais, nous le répétons, la situation est critique et nous concevons des craintes pour l'avenir.

On nous signale de Wasmes un affreux malheur : pendant l'avant-dernière nuit, le garde champêtre Virgile Dieu a été tué par un chasseur à pied qui se trouvait en sentinelle. Le soldat a interpellé Dieu, qui s'avancait, et, ne recevant pas de réponse, a fait feu.

On nous a dit que des ordres sévères avaient été donnés aux soldats campés dans les communes du Borinage; mais il serait bon de leur faire comprendre que des coups de fusil ne doivent pas être tirés aussi légèrement.

De nouvelles arrestations ont été opérées avant hier et hier. Pourvu qu'on n'apporte pas encore dans celles-ci trop de précipitation. Ce qui vient de se passer à Bruxelles, où M. Alexis Spingard a été arrêté pour être relaxé une heure après, doit engager les autorités judiciaires à montrer une grande circonspection afin de ne mettre qu'à bon escient des individus sous les verrous.

Voici un amendement pris en considération par le Corps-Législatif dans la discussion des dispositions additionnelles au budget de 1870.

Cet amendement, présenté par MM. de Talhouët et Martel, réclame l'abrogation de l'art. 55 de la loi de 1807, qui permet de prendre dans les propriétés privées, sans en payerentièrement la valeur, des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux publics.

La parole correcte, élégante, mesurée de M. de Talhouët a toujours un grand poids sur la Chambre. M. Martel, dont on connaît le brillant mérite, succède à son collègue. M. Segris vient à leur aide à tous deux.

M. le ministre des travaux publics combat en vain ces trois adversaires si redoutables. L'amendement est adopté.

Tous ceux qui pensent que le premier devoir d'un gouvernement est le respect étroit de la propriété applaudiront à cette victoire.

Il va y avoir dans la presse parisienne un mouvement très-actif pendant la période électorale. La Liberté, qui vise à jouer un rôle prépondérant dans les élections, va se vendre un sou pendant le mois de mai. En revanche, le National, qui a atteint un chiffre énorme de tirage, va se mettre à deux sous.

Il y aura aussi de nombreuses réunions politiques, et nous allons assister au curieux spectacle de la compétition des candidatures. Des comités s'organisent de tous côtés. Hier a eu lieu une réunion dans laquelle a parlé M. Ferry. Aux quatre libertés nécessaires de M. Thiers, il a opposé la nécessité de quatre

destructions; il a demandé la suppression de la solidarité entre l'Eglise et l'Etat, de la centralisation, des armées permanentes et de la magistrature nommée et recrutée par l'Etat. Cependant, jusqu'à présent, nous devons constater que Paris n'a pas encore la fièvre, et nous croyons que le mouvement électoral sera moins animé qu'on ne le supposait.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Dans les colonnes de plusieurs journaux, il est de nouveau question d'un pieux pèlerinage que S. M. l'Impératrice entreprendrait en Terre-Sainte pour accomplir un vœu fait à l'époque de la naissance du Prince impérial. La *Petite Presse* va jusqu'à tracer l'itinéraire du voyage projeté par Sa Majesté.

Ce qui est certain, c'est que S. A. le vice-roi d'Egypte a adressé à l'Impératrice Eugénie l'invitation de vouloir bien honorer de sa présence l'inauguration prochaine du canal de Suez, et que cette invitation a été gracieusement agréée.

L'Impératrice, ainsi que l'annonce le *Moniteur d'Alexandrie*, a fait demander à M. de Lesseps à quelle époque il sera possible au yacht impérial *Aigle* de traverser l'isthme de Suez.

Si Sa Majesté visitait l'Egypte, il est tout naturel qu'elle saisisse cette occasion pour accomplir en même temps son voyage en Palestine.

— L'Empereur, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, a reçu le 20 avril, par le télégraphe, la bénédiction pontificale.

— On lit dans le *Public* :

On dit que M. Frère-Orban a accepté une invitation pour le prochain lundi de l'Impératrice, ce qui ferait supposer qu'il ne partirait pas avant mardi.

Nous donnons cette information sous toutes réserves.

— M. le juge d'instruction de Lurcy procède activement à l'information de l'affaire Taillefer. Le caissier de la compagnie d'assurances *l'Union* a déjà été interrogé.

M. Jules Pic, directeur du journal *l'Etendard*, est toujours écroué à Mazas. Il doit être interrogé lundi.

Le journal *l'Etendard* publiait hier, en tête de ses colonnes, la note suivante :

« Succombant sous les conséquences de l'arrestation préventive de son directeur-gérant, *l'Etendard*, malgré les efforts de son administration provisoire, est forcé de suspendre, à partir de ce jour, sa publication. »

— Le bruit court que *l'Etendard* va être acheté par M. Casimir Delamarre, l'un des rédacteurs, avec l'appui de la Compagnie du câble transatlantique.

orphelins bien jeunes encore et chargés de lourdes dettes; Dieu est venu à notre secours; il ne nous délaissera pas aujourd'hui.

— Non ! non ! dit Donat, il ne ruinera pas ton œuvre !

— Mon œuvre, frère ! l'homme est-il donc capable de mourir et d'achever quelque chose sans un secours sur-humain ? Nous prions, nous irons nous agenouiller sur la tombe de notre père; nous nous recommanderons à M. le curé, à M. Jumiers le notaire, à tous ceux qui nous connaissent et nous veulent du bien; croyez-moi, nous-serons tirés de peine.

— Qui parle de peine ? demanda en entrant la mère Campêche.

— Nous tous, dit Chiffon, car nous voici rudement éprouvés.

— Voyons, qu'y a-t-il ? Agnelet est accouru chez moi suivi de son agneau, il m'a recommandé de me hâter : j'arrive, et je vous trouve dans la désolation...

— On ne renouvellera pas le bail des Boulaies.

— Pour quelle raison ?

— Les nouveaux propriétaires veulent presque doubler le fermage.

La mère Campêche éclata de rire.

— « Ils sont donc fous ?

— Ils ne sont pas bons, toujours, dit Agnelet; car le

petit garçon a brisé mon beau moulin.

— Ni polis, ajouta Donat : j'ai été sur le point de demander au marjole de fils pourquoi il se permettait de regarder Céleste d'aussi près.

— Ah ! je les ai vus venir de loin, dit Louis; le mari est un gros, mais qui se laisse mener par sa femme, et la femme a l'air de n'aimer au monde que cet affreux Dodolphe qui a les cheveux jaunes... Ces gens-là sont méchants et durs... je l'ai bien vu, allez, mère Campêche, car ils ne se sont montrés si exigeants qu'en apprenant comment Chiffon avait adopté Agnelet... On ne fait pas la charité quand on est pauvre ! ont-ils dit.

— Cela s'arrangera ! cela s'arrangera ! dit la mère Campêche; vous avez trois mois pour chercher; et je sais bon nombre de domaines qui ont besoin d'honnêtes fermiers comme vous, mes enfants, ne perdez pas courage !

— Non, je ne perdrai pas courage ! dit Chiffon en tendant une main à chacun de ses frères. J'ai encore à pourvoir Donat et Louis, et à trouver un mari pour Céleste, un honnête homme, qui tienne moins à la fortune qu'aux qualités du cœur. Lorsque cette tâche sera accomplie, je trouverai bien une petite maison pour y vivre paisiblement avec ma mère et mon petit Agnelet.

— Ah ! moi, dit Agnelet, dans ce temps-là je gagnerai beaucoup d'argent.

— Et qu'en feras-tu ? demanda la mère Campêche.

— Je le donnerai à ma petite mère pour qu'elle élève d'autres orphelins.

Chiffon serra l'enfant sur son cœur.

— « Le courage ! dit la vaillante fille, il est dans le devoir que l'on prend pour mobile de sa vie ! et la récompense dans les mots que vient de dire ce petit enfant ! Oui, mon agneau, nous travaillerons, nous ramasserons de l'argent, et nous élèverons ensuite des abandonnés qui seront nos enfants et qui nous appelleront *ma mère* en nous couvrant de baisers.

— C'est égal, dit Julienne en soupirant, il est rude à mon âge et dans ma triste position de quitter une maison que l'on habite depuis tant d'années.

— Nous ferons tout notre possible pour que vous soyez mieux encore, dit Chiffon; d'ailleurs, rien n'est perdu... Les Boulaies ne tenteront personne; l'on sait trop dans le pays combien mon père s'y est donné de mal pour ne rien recueillir.

Pendant tout le reste du jour, la famille s'entretint de la visite des Labourdais et des suites qu'elle devait avoir pour eux.

Le lendemain, le curé ayant été informé de ce qui s'était passé, alla voir le propriétaire de la ferme de Bruyat, pour lui parler en faveur des enfants de Mathieu.

— Je serais enchanté d'avoir ces honnêtes jeunes gens et cette angélique fille à Bruyat, dit le propriétaire, et je consens de grand cœur à leur donner la ferme pour cinq mille francs; vous savez que je n'augmente pas mes baux, monsieur le curé : j'aime à voir mes fermiers heureux.

— Je le sais, répondit le curé; seulement l'argent manque pour les avances, et Dieu sait qu'il faudrait en dépenser beaucoup pour se procurer assez d'attelages et de bétail pour mettre en plein rapport le domaine de Bruyat.

— Cela est vrai, répondit le propriétaire; mais sont-ils sans avances ?

— La jeune fille a payé les dettes de son père et élevé sa famille.

— De sorte qu'ils entreraient ici...

— Avec leurs meubles et ce qui suffit à l'exploitation des Boulaies.

— C'est dommage, dit le propriétaire; ils m'auraient admirablement convenu.

La conversation en resta là.

(La suite au prochain numéro.)

— Le tribunal correctionnel de Lille a condamné à 50 fr. d'amende le *Progrès du Nord*, qui était poursuivi pour publication incomplète des débats du Corps-Législatif.

— Le premier volume du nouvel ouvrage de Victor Hugo, *l'Homme qui vit*, vient de paraître; il n'obtient guère qu'un succès de curiosité, et vraiment ce début est des plus faibles. Depuis les *Misérables*, le poète ne va guère que de chute en chute.

— Nous recevons de Bruxelles de fâcheuses nouvelles de l'impératrice du Mexique. La folie de la malheureuse princesse a pris un caractère presque furieux, qui fait craindre un dénouement fatal. L'impératrice en est arrivée à ne plus reconnaître même la reine, qui lui a donné tant de preuves d'affectueux dévouement.

— Vendredi, à onze heures et demie du matin, une affreuse catastrophe, rappelant celle de la place Sorbonne, a eu lieu à Paris, dans la maison portant le numéro 9 de la rue Saint-Martin, chez un droguiste. Trois détonations successives ont jeté l'alarme dans le quartier; une femme est apparue, tenant un enfant dans ses bras et jetant des cris de terreur. Au même instant, on a vu jaillir des flammes du sous-sol de la maison que nous venons de désigner et où se trouvait le laboratoire de MM. Dubant et Delayau.

Quatre personnes travaillaient dans ce laboratoire. L'une a pu s'échapper saine et sauve; deux autres à moitié brûlées; la quatrième, enfin, qui se voyait cernée par l'incendie et essayait courageusement de le combattre, n'était plus qu'une plaie quand on a pu l'arracher aux flammes.

Ce malheureux était M. Sallé, pharmacien de première classe, associé de la maison.

On croit que le sinistre provient du choc et de la rupture de plusieurs touries qui contenaient des matières inflammables. L'incendie a été maîtrisé au bout d'une heure.

— Une médaille sera frappée à l'hôtel des Monnaies à l'occasion du centenaire de Napoléon I^{er}.

On la grave en ce moment. Le 15 août, des exemplaires en or, argent et bronze, seront remis à la famille impériale et aux grands dignitaires de l'Etat.

La médaille en bronze sera ensuite mise en vente dans le public.

— Samedi matin, après le lever du soleil, Paris s'est encore une fois trouvé enveloppé dans un brouillard sec et sentant les matières calcinées.

On dit ce brouillard précurseur ou contemporain de tremblements de terre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêté préfectoral, MM. Juchault, Wolphange, avocat à Saumur, et Foucher-Gilbert, propriétaire à Saumur, ont été nommés membres de la commission administrative des Hospices de Saumur, en remplacement de MM. Daget et Besson.

Leur installation a eu lieu samedi, dans la nouvelle salle de l'administration.

Samedi matin, les voisins du sieur C..., peintre, ne l'ayant pas vu paraître depuis huit jours, conçurent des inquiétudes; l'un d'eux regarda à travers la serrure, et l'aperçut sans vie dans une chaise. La police, avertie aussitôt, fit ouvrir l'appartement. C..., assis, était déjà décomposé; il avait à ses pieds un vase rempli de charbon à moitié consumé. M. le docteur Besnard constata qu'il avait succombé à une asphyxie par le charbon, et que la mort remontait à huit ou dix jours.

C. était âgé de 60 ans; depuis quelque temps, il avait manifesté des intentions de suicide.

La semaine dernière un habitant du Petit-Puy, le sieur A..., mettait également fin à ses jours. Il avait eu, paraît-il, diverses contestations sans gravité avec quelques voisins; ven-

dredi il en rencontra deux sur son chemin et leur demanda, en signe de paix, une tasse de café ou autre consommation; malheureusement ceux-ci ne pouvaient se rendre immédiatement à son désir. A... se désespéra et sous les yeux de ses voisins, il se déchargea en pleine poitrine un fusil de chasse. La mort a été instantanée.

Dimanche matin, sur les huit heures, le feu s'est déclaré à la ferme du château de Pocé, commune de Distré, dans un chaumier contenant deux charretées de paille et six charretées de chaume. Malgré l'empressement des habitants du village à porter secours, tout a été consumé; l'eau manquait, et la sécheresse extrême des jours précédents favorisait la combustion.

La perte s'élève à 250 fr. environ. La cause de ce sinistre est complètement inconnue.

Un de nos concitoyens qui a assisté aux fêtes d'Angers, et qui a été témoin de l'assaut d'armes dans lequel ont brillé plusieurs de nos compatriotes, nous adresse le compte-rendu suivant:

Le concours d'armes donné au bénéfice des pauvres dans le Cirque à Angers est certainement le plus beau que nous ayons vu. Depuis bien longtemps les amateurs d'escrime n'avaient admiré une succession aussi remarquable d'assauts magnifiques.

Trois concours partiels eurent lieu: l'un pour les maîtres d'armes, l'autre pour les prévôts, et le troisième pour les amateurs. Une seule médaille devait être décernée au vainqueur dans chacune des trois séries.

Sans nous arrêter, ce qui serait trop long, aux assauts préliminaires et qui n'avaient pour but que de trier les plus forts parmi les antagonistes, nous nous entretiendrons des tireurs qui nous sont les plus connus, des champions les plus redoutables et qui du reste sont restés victorieux.

Chavet et Hildenbrand, voilà deux noms qui maintenant seront souvent répétés dans les salles d'escrime. M. Hildenbrand est le professeur si distingué de Tours, et M. Chavet est le maître habile et modeste que nous connaissons tous ici. Les deux adversaires étaient vraiment dignes l'un de l'autre. Dans un premier assaut, M. Chavet l'emporta, mais le coup de bouton qui avait décidé le succès ne fut pas, pour les deux savants maîtres, assez bien dessiné. Il y eut alors (chose rare dans ces concours) assaut de courtoisie. M. Hildenbrand voulut forcer M. Chavet à accepter la médaille, et ce dernier ne voulut pas la recevoir. Un tonnerre d'applaudissements montra combien on appréciait la conduite de ces messieurs et un nouvel assaut fut décidé. Tous les regards fixés sur les combattants ne les quittèrent plus un seul instant. Dix longues minutes s'écoulèrent sans résultat aucun; les coups portés et parés de part et d'autre avec la rapidité de l'éclair ne pouvaient arriver à la poitrine. Haletants, les adversaires furent obligés de se reposer et les bravos éclatèrent de tous les côtés. Enfin, lorsqu'il ne fallait plus qu'un point pour faire pencher la balance, chaque tireur en ayant le même nombre, M. Hildenbrand, cette fois plus favorisé, l'emporta, mais la commission des francs-tireurs dans un élan d'enthousiasme et d'admiration décida alors qu'une médaille commémorative serait offerte à M. Chavet.

Dernièrement, M. Chavet emportait à Lille une médaille d'argent dans un concours d'escrime international; quelques jours après, la société d'escrime de Bordeaux, dirigée par M. Girard, lui offrait spontanément, à la suite de plusieurs assauts, une superbe coupe en vermeil. Ceux qui ont vu tirer M. Chavet ne seront point surpris de ces succès; ils ont pu voir comment ce professeur, par sa tenue distinguée et sa manière d'être, sait se rendre son public sympathique et enlever les applaudissements.

Nous avons vu le maître, parlons à présent de l'élève. M. Léon Barrabant est une nature

ardente qui, grâce à un enseignement des mieux compris et rare à rencontrer, est devenu en peu de temps un tireur redoutable. Alliant au classique de son professeur les ressources de sa vigueur, on le voit, après une attaque faite à fond, parfois bondir en arrière; le fer de son adversaire frappe alors dans le vide et celui-ci n'est pas revenu de son étonnement, qu'une nouvelle et rapide attaque vient le plus souvent le surprendre avec succès. M. Barrabant fut chaleureusement applaudi et a remporté la médaille décernée à l'amateur le plus fort.

M. Aufrère, prévôt de M. Chavet, devait aussi avoir sa part de succès. Bien posé, calme dans l'attaque, la parade et la riposte, M. Aufrère, on le voit facilement, est d'une bonne école, et après plusieurs assauts, où les applaudissements ne lui manquèrent pas, la médaille des prévôts lui fut acquise.

Tels sont, Monsieur le Directeur, les résultats de ce concours dû à l'initiative généreuse de la société des francs-tireurs angevins qui ont su, tout en allégeant les maux des indigents, faire passer aux amis de la belle escrime une après-midi des plus agréables.

G...

La troupe de M. Lefèvre voit à chacune de ses représentations, de nombreux spectateurs se presser dans la salle, et dimanche elle donnait avec succès le délicieux opéra-comique de *Haydée*.

Nous n'avons encore que des éloges à décerner à M. Muscadel, qui, dans le rôle de *Lorédan*, se fit souvent applaudir; on est reconnaissant à cet artiste des efforts qu'il fait pour rester toujours à la même hauteur dans l'estime de son public.

M^{lle} Baudier est une charmante esclave, et ses vocalises ont, à différentes reprises, enlevé les applaudissements de la salle entière.

M^{lle} Flachat (rôle de *Rafaela*), M. Augé (rôle de *Andréa*), et M. Vert (rôle de *Malipieri*), se sont vus aussi encouragés par de fréquents bravos.

Les costumes étaient brillants, et si la mise en scène du deuxième acte n'était pas irréprochable, il ne faut point s'en prendre à M. Lefèvre, qui a toujours fait ce qui était en son pouvoir pour nous satisfaire entièrement, mais à l'insuffisance des ressources du magasin de notre théâtre.

La comédie de M. Alexandre Dumas (*le Cachemire vert*) a été aussi applaudie.

Les spectateurs ont appris avec une vive satisfaction, que M. le directeur avait monté *Faust*, pour mardi prochain.

Le nombre des représentations de la troupe de M. Lefèvre sera maintenant limité à cause de son départ prochain; aussi la foule, nous en sommes convaincu, affluera-t-elle jusqu'à la fin, pour profiter du séjour trop court des artistes de talent qui nous ont déjà tant fait plaisir.

X.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ANCIENS ETABLISSEMENTS CHARITABLES
DE LA VILLE DE SAUMUR.

Au moment de procéder à l'installation des différents services de l'*Hospice général* dans les nouveaux bâtiments qui lui sont affectés, nous publions un petit volume renfermant l'histoire de la bienfaisance saumuroise.

Ce travail, établi sur les archives, appuyé sur la législation, ne laissera pas que d'intéresser ceux qui s'attachent à la renaissance de notre antique prospérité.

Nous avons adopté pour cette publication le même format que celui des *Chroniques Saumuroises*, afin que les personnes qui collectionnent ces documents d'histoire locale puissent les réunir sous un seul couvert.

Les études historiques sur l'*Hôtel-Dieu*, etc., seront vendues au prix de un franc au profit des malades et vieillards de l'*Hospice général*: ceux qui visiteront l'établissement pourront s'en procurer à la conciergerie.

Il en sera déposé aussi chez MM. les libraires de notre ville, qui voudront bien, nous l'espérons, les offrir à leur clientèle et concourir par là à une œuvre utile et bienfaisante.

P. R.

On lit dans le *Journal des Travaux publics*:

« M. le ministre des travaux publics a donné audience à une Compagnie demandant la concession des voies ferrées qui sont indispensables aux intérêts de la contrée. Cette Compagnie, composée de plusieurs notabilités, et à la tête de laquelle figure M. Cail, chef de l'important établissement industriel qui s'est acquis une réputation européenne, a reçu de M. le ministre un accueil des plus favorables.

« Sur l'autorisation qui lui en a été donnée, cette Compagnie s'occupe en ce moment d'étudier les lignes de Bressuire à Poitiers et de Niort à Ruffec, et elle a reçu en outre la promesse d'être mise à même d'étudier la ligne de Tours à Bressuire dès que le ministère des travaux publics aura reçu les études poursuivies par M. l'ingénieur en chef Desnoyers. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans la *France*:

On annonce trois nominations de sénateur: celles de MM. Louvet, de Luzy-Pélissac et du duc de Tarente, tous trois députés.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

BIBLIOGRAPHIE.

La librairie Dégorce-Cadot, 37 rue Serpente, à Paris, vient de mettre en vente (chez tous les libraires) la première des quinze séries à 1 fr. que formera la publication complète de *l'Histoire de la Restauration (de 1814 à 1830)*, par Dulaure, édition véritablement de luxe, parfaitement illustrée, et sur de très-beau papier, ainsi que nous sommes à même de l'apprécier de visu.

Ce fascicule contient tout au long les épisodes douloureux de la première invasion des alliés jusques et y compris les adieux de Fontainebleau et le départ de Napoléon I^{er} pour l'île d'Elbe.

Nous en sommes persuadés, de même que toutes les publications historiques sérieuses, cet ouvrage a sa place marquée dans toutes les bibliothèques.

Envoi franco par l'éditeur.

Marché de Saumur du 24 avril.

Froment (l'h.) 77 k. 19 19	Huile de noix 50 k. 57 —
2 ^e qualité. . . 74 18 44	— chenevis 50 38 —
Seigle 75 12 —	— de lin. . . 50 44 —
Orge. 65 12 50	Graine trèfle 50 52 —
Avoine. . . . 50 12 —	— luzerne 50 45 —
Fèves 75 15 —	Foin (charr.) 780 110 —
Pois blancs. . 80 32 —	Luzerne — 780 100 —
— rouges. . . 80 30 —	Paille — 780 53 —
Graine de lin. 70 26 —	Amandes . . 50 — —
Colza 65 24 50	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 13 —	Cire jaune. . 50 175 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868. . . 1 ^{re} qualité 180 à 250	2 ^e id. 150 à 180
Id. 2 ^e id. 60 à 70	Id. 2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 ^{re} id. 50 à 65	Id. 2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 ^{re} id. 45 à 50	Id. 2 ^e id. » à »
La Vienne, 1868. 32 à 40	

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868. 85 à 100	
Champigny, 1868. 1 ^{re} qualité 150 à 200	Id. 2 ^e id. » à »
Varrains, 1868. 85 à 100	Varrains, 1868 » à »
Bourguell, 1868 1 ^{re} qualité 110 à 130	Id. 2 ^e id. » à »
Restigny 1868. 95 à 105	Chinon, 1868. 1 ^{re} id. 80 à 100
Id. 2 ^e id. » à »	

BOURSE DU 24 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 71 35.

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 101 05.

BOURSE DU 26 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 71 30.

4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 101 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

A VENDRE
LA BELLE MÉTAIRIE
DE LA BAILLIE,

Située au canton de Montcottier, commune des Rosiers.

Cette métairie comprend des bâtiments d'habitation et d'exploitation en bon état, terres labourables et prés de bonne qualité, le tout en un tenant, contenant environ 9 hectares 75 ares, et joignant au nord le chemin pavé de Montcottier, et de tous autres côtés des chemins d'exploitation.

Par sa situation, cette métairie est d'une division facile.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e BEDON, notaire aux Rosiers. (177)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le mercredi 28 avril 1869, à midi, il sera procédé par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, à la vente publique aux enchères, du mobilier et matériel du sieur Auguste Guillot, débitant à Saumur, rues de la Maréchalerie et St-Nicolas.

Il sera vendu :

Tables en marbre et en bois, avec pieds en fonte, chaises, tabourets, verrerie, tasses, soucoupes, meubles, appareils à gaz, vin, liqueurs, barriques et bouteilles vides, pendule, et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

M. MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un CLERC.

A VENDRE
Une jolie petite maison avec belles servitudes et grand jardin. S'adresser à M^e VERNEAU, notaire à Vernueil-le-Fourrier. (155)

A LOUER
Pour la St-Jean prochaine, UNPREMIER ÉTAGE composé de quatre pièces, cave et grenier, n° 1^{er}, rue Saint-Nicolas. S'adresser à M. BOURGEOIS, rue d'Orléans. (75)

AVIS
OUVERTURE DE CRÉDIT permanent ou à terme à tous négociants ou industriels de la province pouvant fournir de bonnes références. — S'adresser par lettre affranchie au DIRECTEUR de l'OFFICE PROVINCIAL, 16, boulevard de Strasbourg, à PARIS. (142)

A LOUER
PRÉSENTEMENT, UNE MAISON, située à Saumur, rue du Puits Neuf, occupée autrefois par M. Peralo. S'adresser à M. PERALO, rue du Puits-Neuf. (150)

ON DEMANDE à emprunter **15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0**, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

QUINA LAROCHE
ÉLIXIR TONIQUE ET RECONSTITUANT
Médaille d'OR. — Prix de 16,600 fr.
PILULES de Ferrugineux
Chlorose, appauvrissement du sang, etc.
PARIS, 15, rue Drouot.
Dépôt à Saumur, chez M. SUREAU, D'ARLANCOURT, pharmacien. (145)

PRODUITS ULYSSE ROY
DE POITIERS
VINS EAUX DE VIE LIQUEURS RHUMS.
REILLANT, dentiste, quai de Limoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

GLUTEN-VERON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^r Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et success^r, seul et uniq. élève de P^r Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

A. PICHAT

Entrepreneur du balayage de la ville de Saumur,
15, rue des Potiers,

A l'honneur de prévenir le public qu'il se charge du transport de toutes sortes de marchandises, pour la ville et les environs; il se charge aussi des déménagements.

VENTE DE FUMIERS CONSOMMÉS, réduits en terreau, très-convenables pour prairies et jardins.
BONS FUMIERS, propres à toutes les cultures. (144)

LE VERT

DE LA PRAIRIE PONNEAU

Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1869.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 30 francs, et 1 franc pour le garde.
On paiera en entrant. (175)

BEURRE en 5 MINUTES avec la BARATTE ATMOSPHÉRIQUE
B. S. G. D. G. (SYSTEME CLIFTON)

PREMIÈRE MÉDAILLE, EXPOSITION UNIVERSELLE 1867
PREMIER PRIX A BILLANCOURT, EXPOS. UNIV. 1907
PREMIÈRES MÉDAILLES D'ARGENT AUX CONCOURS RÉGIONAUX
D'ORLÉANS, D'ARRAS, DE METZ EN 1863

Expérience publique 6. les jours, à 2 et à 4 heures.

La Baratte atmosphérique extrait en toute saison le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire de bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.

BARATTES ATMOSPHÉRIQUES, depuis 5 fr.
TRAIT-VACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre, et 3 fr. 50 fco par la poste.
SEAU INVARIABLE pour la laiterie, brev. s. g. d. g. 10 fr.

DÉGONFLEUR (système BAUVIN, brev. s. g. d. g.), appareil pour dégonfler les bêtes bovines et ovines, 15 fr. avec tire-pommes. — Prix-courants, franco.

BARNETT, breveté s. g. d. g., dépositaire général pour la France, 164, rue de Rivoli, Paris. — Extrait du Courrier du Pas-de-Calais. — ARRAS, 31 octobre. Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais. « La séance a été en partie consacrée aux expériences sur la confection du beurre par la baratte atmosphérique, qui a parfaitement fonctionné et RÉDUIT À NÉANT LES CRITIQUES DONT ELLE AVAIT ÉTÉ L'OBJET. — On fera des expériences devant toutes les Sociétés agricoles qui en feront la demande. — En vente chez tous les quincailliers.

HABILLEMENTS

POUR HOMMES ET ENFANTS

SAUMUR, 28, rue d'Orléans, 28, SAUMUR.



A LA BELLE JARDINIÈRE

11^{me} SUCCURSALE DE LA GRANDE MAISON DE PARIS,

Siège principal, rue Croix-des-Petits-Champs, 5, 7 et 9,

QUATRE MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

Pour perfection et bon marché de tous ses produits.



AVIS.

La Direction de la **GRANDE MAISON DE PARIS** a l'honneur d'informer sa clientèle de Saumur et des Environs, qu'elle a adressé à sa succursale de cette ville (**A LA BELLE JARDINIÈRE**) un assortiment considérable de **Vêtements de printemps et d'été**, dans lequel on trouvera tous les types de nouvelle création édités par la Grande Maison de Paris.

Ces articles rivalisent avantageusement avec les produits des premiers tailleurs de Paris, comme étoffes, coupes et façons, et surtout à des **PRIX IMPOSSIBLES A NULLE AUTRE MAISON DE PROVINCE.**

Les articles *bon marché et à bas prix* tiennent aussi une place importante dans cette collection. Chacun peut donc être certain de trouver à s'habiller à sa convenance.

PRIX FIXE. A LA BELLE JARDINIÈRE PRIX FIXE.

SAUMUR, 28, rue d'Orléans, 28, SAUMUR.

Saumur, imp. de P. GODET.